



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 16 octobre 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe.

CE-2019-710

AUTORISER LA MODIFICATION DE LA SERVITUDE PUBLIÉE SOUS LE NUMÉRO 17 024 194 AU REGISTRE FONCIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-140 du 10 février 2009, a autorisé en 2009 le projet de développement Côteau St-Georges, phases 1 à 6;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été autorisé avec l'objectif de protéger la bande riveraine des deux ruisseaux qui traversent le projet de développement;

CONSIDÉRANT QU'une servitude de non-déboisement et non-construction, signée par le promoteur et la Ville de Gatineau, a été publiée au Bureau de la publicité des droits de Papineau sous le numéro 17 024 194 afin de protéger la bande riveraine qui empiète sur les terrains privés;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a reçu une demande d'un propriétaire de la rue Aldé-Leroux afin d'autoriser une construction accessoire située en cour arrière à l'intérieur de la servitude de non-construction et de non-déboisement;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a démontré avec l'aide d'une étude environnementale préparée par un biologiste que la ligne des hautes eaux et la bande riveraine n'étaient plus au même endroit que lorsque le projet a été approuvé en 2009;

CONSIDÉRANT QUE la servitude de non-construction n'est plus requise puisque les dispositions réglementaires relatives aux bandes riveraines sont toujours applicables interdisant ainsi les constructions à l'intérieur de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'il est possible aujourd'hui, de régulariser la situation en supprimant la servitude de non-construction, mais en conservant la servitude de non-déboisement afin de protéger les arbres existants dans la cour arrière;

CONSIDÉRANT QU'une gestion individuelle de la modification de l'acte de servitude par un notaire mandaté par chacun des propriétaires est proposée comme étant la meilleure solution pour l'ensemble des services concernés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la modification de la servitude publiée sous le numéro 17 024 194 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Papineau, conformément à l'approbation initiale du conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-140 du 10 février 2009, sur demande des propriétaires des fonds servants, le tout à leur frais, afin d'annuler la servitude de non-construction, tout en maintenant la servitude de non-déboisement;
- mandate le Service du greffe à coordonner les étapes requises pour donner suite à la présente lors de la réception d'une demande à ces fins par l'un des propriétaires des immeubles affectés à titre de fonds servants aux termes de la servitude publiée sous le numéro 17 024 194 au Bureau de la publicité foncière de Papineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2019-711

SOUSSION 2019 SP 142 - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE - BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de réfection de la chaussée du boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre les boulevards des Hautes-Plaines et Riel, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 1 818 247,31 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 septembre 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30806-013-92291	1 438 724,39 \$	Travaux reliés à la réfection et l'aménagement - RR16-3111 – Boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre les boulevards des Hautes-Plaines et Riel
06-30749-006-92292	221 577,75 \$	Réfection et aménagement du réseau cyclable - 16-3111 - Boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre les boulevards des Hautes-Plaines et Riel
04-13493	79 071,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	78 873,75 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-712

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUES LAMARCHE, D'ALBANEL, DE DUCHESNAY ET DE BELLEFEUILLE -
DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Lamarche, d'Albanel, de Duchesnay et de Bellefeuille, dossier RS-19-045, comme illustré au plan numéro CRO-19-164 du 12 avril 2019, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Lamarche	Sud	À partir de la rue de Duchesnay, sur une distance de 10 m vers l'ouest	En tout temps
Lamarche	Sud	À partir de la rue de Duchesnay, sur une distance de 10 m vers l'est	En tout temps
Lamarche	Sud	À partir de la rue de Bellefeuille, sur une distance de 10 m vers l'ouest	En tout temps
Lamarche	Sud	À partir de la rue de Bellefeuille, sur une distance de 10 m vers l'est	En tout temps
Lamarche	Sud	À partir du boulevard de la Cité, sur une distance de 10 m vers l'ouest	En tout temps
Lamarche	Sud	À partir d'un point situé à 15 m à l'est du boulevard de l'Hôpital, sur une distance de 63 m vers l'ouest	En tout temps
De Bellefeuille	Nord/ Ouest	À partir d'un point situé à 44 m à l'est de la rue de Duchesnay, sur une distance de 46 m vers l'est/nord	En tout temps

Implanter des zones de stationnement limité :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Lamarche	Sud	À partir d'un point situé à 15 m à l'est du boulevard de l'Hôpital, sur une distance de 45 m vers l'est	1 heure De 7 h à 17 h Du lundi au vendredi
Lamarche	Sud	À partir d'un point situé à 22 m à l'est de la rue d'Albanel, sur une distance de 29 m vers l'est	1 heure De 7 h à 17 h Du lundi au vendredi
Lamarche	Sud	À partir d'un point situé à 21 m à l'est de la rue Laflèche, sur une distance de 38 m vers l'est	1 heure De 7 h à 17 h Du lundi au vendredi

Lamarche	Sud	À partir d'un point situé à 10 m à l'est de la rue de Duchesnay, sur une distance de 47 m vers l'est	1 heure De 7 h à 17 h Du lundi au vendredi
Lamarche	Sud	À partir d'un point situé à 10 m à l'est de la rue de Bellefeuille, sur une distance de 57 m vers l'est	1 heure De 7 h à 17 h Du lundi au vendredi
D'Albanel	Ouest	Entre les rues Lamarche et de Lausanne	2 heures De 7 h à 17 h Du lundi au vendredi

Implanter des zones de stationnement interdit et limité :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
De Duchesnay	Est	Entre les rues Lamarche et de Lausanne	Interdit de décembre à mars et Limité à 2 heures De 7 h à 17 h Du lundi au vendredi D'avril à novembre
De Bellefeuille	Ouest	À partir de la rue Lamarche, sur une distance de 88 m vers le sud	Interdit de décembre à mars et Limité à 2 heures De 7 h à 17 h Du lundi au vendredi D'avril à novembre
De Bellefeuille	Nord	À partir de la rue de Duchesnay, sur une distance de 44 m vers l'est	Interdit de décembre à mars et Limité à 2 heures De 7 h à 17 h Du lundi au vendredi D'avril à novembre

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées à la présente.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-164 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-713

SOUSSION 2019 SP 190 - QUAI DES ARTISTES - ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DLS Construction inc., 1910 chemin Pink, suite 201, Gatineau, Québec, J9J 3N9, pour les travaux d'accessibilité universelle au Quai des Artistes, pour un montant total de 108 700 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 septembre 2019, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30795-004-92293	99 257,59 \$	Tavaux d'accessibilité universelle – Édifices – Accessibilité universelle – Quai des Artistes
04-13493	4 727,11 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 715,30 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-714

ENTENTE HORS COUR - EXPROPRIATION DU LOT 4 472 980 - PROJET DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de revitalisation du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, la Ville de Gatineau a procédé à l'acquisition, par expropriation, du lot 4 472 980 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est donc aujourd'hui propriétaire du lot 4 472 980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant un passage piétonnier adjacent au 967, rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite des négociations a permis de conclure un projet d'entente hors cour avec le propriétaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le trésorier à puiser, à même le poste budgétaire 06-30363-001, un montant de 51 627,40 \$, représentant l'indemnité restante à être versée du montant total de l'entente de 160 000 \$, un montant de 108 372,60 \$ ayant déjà été versé au propriétaire à titre d'indemnité provisionnelle, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à puiser, à même le poste budgétaire 06-30363-001, les montants requis pour le paiement des frais judiciaires, d'experts (7 854,22 \$) et d'intérêts (17 563,08 \$) prévus au projet d'entente ainsi que l'intérêt journalier de 7,07 \$ à compter du 02 octobre 2019 jusqu'au jour du paiement final, sur présentation des pièces justificatives, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à procéder aux démarches visant la fermeture du dossier au Tribunal administratif du Québec ou à la Cour supérieure.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-715

SOUSSION 2019 SP 208 - SERVICE DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DE SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le Service des travaux publics à retenir les services de la firme Cimco Réfrigération, 9001, rue de l'Innovation, suite 110, Anjou, Québec, H1J 2X9, pour les services de réparation et d'entretien de système de réfrigération des arénas, sur la base des taux horaires et du pourcentage de majoration du prix coûtant, pour la fourniture de matériel inscrit à la formule de soumission, et ce, selon la première éventualité rencontrée, soit un montant total de 524 286 \$ incluant les taxes, ou une période de cinq ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 septembre 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans et prendra effet à compter de la date d'adjudication.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des édifices concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2020 à 2024 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2019 conditionnellement à l'adoption du budget 2020.

Adoptée

CE-2019-716

SOUSSION 2019 SP 220 - ENLÈVEMENT, ENTREPOSAGE, RÉPARATION ET INSTALLATION DE BALISES ET BOLLARDS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 8891788 Canada inc. (Paysagement C.H.), 256, rue Jeannine-Grégoire-Ross, Gatineau, Québec, J8P 0H9, pour l'enlèvement, l'entreposage, la réparation et l'installation de balises et de bollards pour un montant total approximatif pour deux ans de 159 781,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 août 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans avec la possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une année.

Les tarifs seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2020 à 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31520-521-92294	36 475,41 \$	Signalisation – Entreposage et réparation - Infrastructures
04-13493	1 737,13 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 732,79 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2019 conditionnellement à l'adoption du budget 2020.

Adoptée

CE-2019-717

SOUSSION 2019 SP 300 - LOCATION DE CAMIONS 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT - SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Location de camions Excellence PacLease, division de Camions Excellence Peterbilt inc., 1041, rue Nobel, Saint-Julie, Québec, J3E 1Z4, pour la location de deux camions 10 roues avec équipement de déneigement, pour un montant total approximatif pour une saison de 116 699,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 août 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera le 1^{er} novembre 2019 et se terminera le 31 mars 2020.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2020 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-516-92295	42 624,92 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige – Location-LT - Machinerie
04-13493	2 030,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 024,93 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2019 conditionnellement à l'adoption du budget 2020.

Adoptée

CE-2019-718

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUSSION 2015 SP 041 - ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE ET DE PONTS ÉLÉVATEURS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant indexé année optionnelle taxes incluses	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2015-831	CE-2018-625	Konecranes Canada inc.	2015 SP 041- Entretien des équipements de levage et des ponts élévateurs. Section A	132 559,37 \$	28 octobre 2019 au 27 octobre 2020	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2015-831	CE-2018-625	St-Pie Hydraulique inc.	2015 SP 041- Entretien des équipements de levage et des ponts élévateurs. Section B	19 538,35 \$	28 octobre 2019 au 27 octobre 2020	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la dernière période optionnelle prévue aux divers contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des travaux publics à se prévaloir de la dernière période optionnelle prévue aux divers contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées pour les divers dossiers cités ci-haut.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires applicables, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets de l'année 2020 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2019 conditionnellement à l'adoption du budget 2020.

Adoptée

CE-2019-719

SOUSSION 2019 SP 016 - DÉNEIGEMENT DE ZONES URBAINES ET RURALES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme 9032-7404 Québec inc. (NivelPro inc.), 307, chemin du Fer-à-Cheval, Gatineau, Québec, J8M 1L8, pour le déneigement des zones urbaines et rurales selon la section 1 excluant l'option des opérations de soufflage, pour un montant total approximatif pour trois saisons de 4 283 418,69 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 août 2019, et sa soumission révisée le 1^{er} octobre 2019, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour cette section;
- adjuge un contrat à la firme 2991209 Canada inc. (Ronald Pariseau enr.), 643, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8V 4A5, pour le déneigement des zones urbaines et rurales selon la section 2 excluant l'option des opérations de soufflage, pour un montant total approximatif pour trois saisons de 3 449 368,32 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 août 2019, et sa soumission révisée le 4 septembre 2019, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour cette section;
- adjuge un contrat à la firme 4063538 Canada inc. (Vaillant Excavation), 1-75, chemin Blackburn, Cantley, Québec, J8V 3H8, pour le déneigement des zones urbaines et rurales selon la section 3, pour un montant total approximatif pour trois saisons de 2 117 318,67 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 août 2019, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour cette section;
- adjuge un contrat à la firme Excavation Allen, 1973, route 148, Luskville, Québec, J0X 2G0, pour le déneigement des zones urbaines et rurales selon la section 4, pour un montant total approximatif pour trois saisons de 676 742,85 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 août 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section;
- rejette les prix reçus pour l'option - Opérations de soufflage ainsi que l'option - Déblaiement des bornes-fontaines demandées aux sections 1, 2 et 3 des soumissions.

Les contrats sont d'une durée de trois saisons avec la possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une saison.

Après chacune des saisons du contrat, les prix seront indexés annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation selon la répartition suivante :

- 84 % de la valeur du contrat une fois les ajustements faits pour le kilométrage et 16 % de la valeur du contrat suivant la variation du coût du carburant diesel.

Après chacune des saisons du contrat, une clause de bonification est prévue pour des accumulations saisonnières de neige au sol excédant 250 cm. La Ville bonifiera le prix saisonnier établi pour le contrat de 5 % pour chaque tranche de 25 cm d'accumulation supplémentaire.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2020 à 2022, les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-441-92296	480 620,79 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Enlèvement de la neige
04-13493	22 889,43 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	22 832,21 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2019 conditionnellement à l'adoption du budget 2020.

Adoptée

CE-2019-720

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2017 SP 229 - ENTRETIEN DE LA PATINOIRE GRAND PUBLIC AU RUISSEAU DE LA BRASSERIE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2017-969	---	Capital Property Guardians inc.	2017 SP 229 – Entretien de la patinoire grand public au Ruisseau de la Brasserie	178 165,26 \$	15 décembre 2019 au 15 mars 2020	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une saison optionnelle est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés désire se prévaloir de la seule saison optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 septembre 2017.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2020 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71230-521-92290	27 114,77 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse – Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 291,33 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 288,11 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2019 conditionnellement à l'adoption du budget 2020.

Adoptée

CE-2019-721

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-35 POUR UN MONTANT TOTAL DE 549 198,99 \$ POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 SEPTEMBRE 2019

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-35 d'un montant de 549 198,99 \$ pour la période du 12 au 18 septembre 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-722

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 35 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 38 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 37 AINSI QUE DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 36

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 35, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 38, la liste des réquisitions numéro 37 ainsi que la liste des embauches numéro 36 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 35	Pièces de comptes à payer	48 971,35 \$	23 au 27 septembre 2019
Liste PD numéro 38	Pièces de comptes à payer	884 772,15 \$	23 au 27 septembre 2019
Liste des réquisitions numéro 37	Pièces de comptes à payer	6 037,79 \$	23 au 27 septembre 2019
Liste des embauches numéro 36	Embauche du personnel temporaire	252 490,27 \$	15 au 21 septembre 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-723

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-36 POUR UN MONTANT TOTAL DE 386 643,12 \$ POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 25 SEPTEMBRE 2019**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-36 d'un montant de 386 643,12 \$ pour la période du 19 au 25 septembre 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-724*

CONFECTION DU RÔLE D'ÉVALUATION 2021 - PERSONNEL TEMPORAIRE ET MANDATS EXTERNES

CONSIDÉRANT QUE l'article 14 de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit que l'organisme municipal responsable de l'évaluation fait dresser par son évaluateur, tous les trois ans et pour trois exercices financiers municipaux consécutifs, son rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'évaluation foncière présentement en vigueur a été dressé en 2017 et a pris effet le 1^{er} janvier 2018 pour une période de trois exercices financiers municipaux consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'évaluation doit confectionner un nouveau rôle d'évaluation foncière qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien cet exercice, le Service d'évaluation doit faire appel à des ressources supplémentaires et d'accorder divers mandats à des firmes externes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'attribuer au Service d'évaluation, la somme de 600 000 \$, pour des ressources supplémentaires et pour des mandats à des firmes externes afin de confectionner le rôle d'évaluation foncière entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Le trésorier est autorisé à puiser un montant de 400 000 \$, à même le surplus affecté « Projets en cours » et prévoir au budget 2020, la somme de 200 000 \$ au poste budgétaire 02-15120 – Confection du rôle d'évaluation, pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2019 conditionnellement à l'adoption du budget 2020.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-725

SOUMISSION 2019 SP 155 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE SERVEURS ET DE COMMUTATEURS - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Solutions IT2GO inc., 1050, boulevard du Séminaire Nord, suite 250, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3A 1S7, pour la fourniture et l'installation de serveurs et de commutateurs, pour une durée de trois ans, pour un montant total de 1 150 109,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 août 2019, et ce, comme la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prévoit la possibilité d'être prolongé pour deux périodes additionnelles d'une année. Si l'option de renouvellement est retenue, le pourcentage d'escompte accordé sera maintenu.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2020 à 2022, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15034-007-92297	357 950,88 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Achat de serveurs
04-13493	17 047,31 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	17 004,69 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2019 conditionnellement à l'adoption du budget 2020.

Adoptée

CE-2019-726

SOUSSION 2019 SP 318 - TRANSPORT ET DISPOSITION DE RÉSIDUS DE BALAYURES DE RUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour le transport et la disposition de résidus de balayures de rues, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 30 septembre 2019, à savoir :

- À la firme 144778 Canada inc., Frères Robinson, 1730, rue Atmec, Gatineau, Québec, J8R 3Y4, pour un montant total approximatif de 185 648,98 \$ incluant les taxes, pour la section 1 (balayures 2018);
- À la firme Uteau (division de 6608604 Canada inc.) 363, montée de la Source, suite 101, Cantley, Québec, J8V 0G6, pour un montant total approximatif de 403 332,30 \$ incluant les taxes, pour la section 2 (balayures 2019).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31240-444-92298	169 522,26 \$	Balayage et arrosage – Transport - Enfouissement
02-31310-444-92299	368 296,15 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige – Transport - Enfouissement
04-13493	25 613,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	25 549,42 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-727

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2017 SI 153 - SERVICES PROFESSIONNELS - CONCEPTION IMAGES ET SON - SOIRÉE GRANDE ALLÉE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant indexé année optionnelle taxes incluses	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2017-808	CE-2018-624	PXL Média inc. (7333706 Canada inc.)	2017 SI 153 – Service professionnel - Conception images et son - Soirée Grande Allée	26 044,03 \$	13 septembre 2019 au 12 septembre 2020	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines désire se prévaloir de la deuxième période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des ressources humaines à se prévaloir de la deuxième période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1^{er} juin 2017.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2020 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19520-419 – Apprentissage, développement et formation – Autres professionnels - Administration.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2019 conditionnellement à l'adoption du budget 2020.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c MARIE-CLAUDE THIBEAULT
Greffière adjointe
Comité exécutif